

**COMMUNAUTE de COMMUNES  
du Pays de Stenay et du Val Dunois**

**PROCES VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU 30 MARS 2017  
A 20 HEURES SALLE DE REUNION CODECOM DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS  
Sous la présidence de Monsieur Daniel GUICHARD**

**Appel des membres :**

**Présents délégués (48)**

<b>AINCREVILLE</b>	<b>: M. RAVENEL Guy</b>	
<b>AUTREVILLE ST LAMBERT</b>	<b>: M. BAUDIER Jean Marie</b>	
<b>BAALON</b>	<b>: M. CORVISIER Jean Pierre</b>	
<b>BANTHEVILLE</b>	<b>: M. NICOLET Guy</b>	
<b>BEAUCLAIR</b>	<b>: M. WATRIN François</b>	
<b>BEAUFORT</b>	<b>: M. SANTOIRE Guy</b>	
<b>BRIEULLES</b>	<b>: M. AUTRET Henri</b>	
<b>BROUENNES</b>	<b>: M. KAZUK Bernard</b>	
<b>CESSE</b>	<b>: /</b>	
<b>CLERY LE GRAND</b>	<b>: M. CHARDIN Philippe</b>	
<b>CLERY LE PETIT</b>	<b>: M. LELORRAIN Vincent</b>	
<b>CUNEL</b>	<b>: M. SIBILLE Pierre : représenté par M. GARRE Dominique</b>	
<b>DANNEVOUX</b>	<b>: M. VUILLAUME Michel : représenté par M. MACEL Dominique</b>	
<b>DOULCON</b>	<b>: M. PLUN Alain</b>	
<b>DUN</b>	<b>: /</b>	<b>Mme BIELLI Renée</b>
	<b>M. GODET Gérard</b>	
<b>FONTAINES ST CLAIR</b>	<b>: /</b>	
<b>HALLES SOUS LES COTES</b>	<b>: M. QUIRING Martin</b>	
<b>INOR</b>	<b>: /</b>	
<b>LAMOUILLY</b>	<b>: /</b>	
<b>LANEUVILLE SUR MEUSE</b>	<b>: M. PIERSON Cédric</b>	<b>M. MANSUY Eric</b>
<b>LINY DVT DUN</b>	<b>: M. REUTER Alain</b>	
<b>LION DVT DUN</b>	<b>: M. WINDELS Daniel</b>	
<b>LUZY ST MARTIN</b>	<b>: M. DUPUIS Daniel</b>	
<b>MARTINCOURT</b>	<b>: M. JACQUEMOT Jean</b>	
<b>MILLY / BRADON</b>	<b>: /</b>	
<b>MONT DVT SASSEY</b>	<b>: M. MARTINEZ Olivier</b>	
<b>MONTIGNY</b>	<b>: M. LEFORT Michel</b>	
<b>MOULINS ST HUBERT</b>	<b>: M. GERARD Jean Jacques</b>	
<b>MOUZAY</b>	<b>: M. BELKESSA Pierre</b>	<b>M. BALDO Raymond</b>
	<b>: /</b>	<b>M. LEFEBVRE Pierre</b>
<b>MURVAUX</b>	<b>: M. GATTUSO Dominique</b>	
<b>NANTILLOIS</b>	<b>: M. NANAN Manuel – représenté par M. SALAUN Patrick</b>	
<b>NEPVANT</b>	<b>: M. GRAFTIAUX Jean Marie</b>	
<b>OLIZY SUR CHIERS</b>	<b>: M. FALVY Sylvain</b>	
<b>POUILLY SUR MEUSE</b>	<b>: M. GUICHARD Daniel</b>	
<b>SASSEY</b>	<b>: Mme BAUDIER Marie Noëlle</b>	
<b>SAULMORY VILLEFRANCHE</b>	<b>: M. ANSMANT Claude</b>	
<b>SIVRY / MEUSE</b>	<b>: M. DECARVALHO Albert</b>	<b>M. VENANTE Claude</b>
<b>STENAY</b>	<b>: M. PERRIN Stéphane</b>	
	<b>M. LEGER Daniel</b>	<b>Mme GRANDPIERRE Denise</b>
	<b>: /</b>	
	<b>M. CROS Jean Noël</b>	<b>Mme DENEUVE Florence</b>

VILLERS DVT DUN  
VILOSNES HARAUMONT  
WISEPPE

M. CULOT-PONCE Hervé  
M. BREDA Alain  
M. COLLET Romuald

/  
Mme DAUNOIS Chantal  
/

/  
: M. WATRIN Alain  
:  
/  
: M. JAVELOT Yves

Les procurations suivantes avaient été données (6) Nbre

Par Monsieur DUMAY Daniel, Conseiller Communautaire de la commune de Cesse à M. GUICHARD Daniel,

Par Monsieur MAYOT Vincent, Conseiller Communautaire de la commune de Doulcon à M. PLUN Alain,

Par Monsieur CROS Jean Louis, Conseiller Communautaire de la commune de Lamouilly à M. GRAFTIAUX Jean Marie,

Par Madame CESARINI Yvette, Conseillère Communautaire de la commune de Stenay à M. COLLET Romuald,

Par Monsieur COLLET Michel, Conseiller Communautaire de la commune de Stenay à M. LEGER Daniel,

Par Mademoiselle THOUVENIN Ghislaine, Conseillère Communautaire de la commune de Stenay à M. CROS Jean Noël,

Absents (09)  
Dont Excusés (09)

**Monsieur**

Monsieur JACQUET Alain

Madame WOITIER Valérie

Monsieur LA MARLE Xavier

Monsieur DOURY Gilles

Monsieur PIERRARD David

Madame BOKSEBELD Véronique

Madame BURTEAUX Dominique

Madame ARVIS Sylvie

Monsieur VAUDOIS Gérard

DUN SUR MEUSE

FONTAINES ST CLAIR

INOR

MILLY/BRADON

MOUZAY

STENAY

STENAY

STENAY

VILOSNES HARAUMONT

Le quorum étant atteint, Monsieur GUICHARD Daniel Président ouvre la séance, Monsieur NICOLET Guy Conseiller Communautaire de la Commune de BANTHEVILLE est nommé Secrétaire de Séance.

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS DU JEUDI 30 MARS 2017  
à 20h à la salle intercommunale du Pôle des Services Publics**

Monsieur Daniel GUICHARD, Président, accueille les Conseillers Communautaires dans la salle intercommunale du Pôle des Services Publics.

Monsieur le Président, ouvre la séance et :

- Procède à l'appel nominatif des Conseillers Communautaires,
- Procède à la nomination du Secrétaire de séance qui sera Monsieur Guy NICOLET
- Remercie Mademoiselle Eliane PROTIN, Trésorière Communautaire
- Rappelle l'ordre du jour comme suit :

1. *Approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 février 2017*

2. Finances

- Délibération n°2017-046 : Reprise anticipée des résultats - Budget Général - Pays de Stenay
- Délibération n°2017-047 : Reprise anticipée des résultats – Budget Général – Val Dunois
- Délibération n°2017-048 : Reprise anticipée des résultats – Budget annexe – Lac Vert
- Délibération n°2017-049 : Reprise anticipée des résultats – Budget annexe – Assainissement
- Délibération n°2017-050 : Reprise anticipée des résultats – Budget annexe - SPANC
- Délibération n°2017-051 : Reprise anticipée des résultats – Budget annexe – Ordures ménagères
- Délibération n°2017-052 : Vote du Budget Primitif 2017 – Budget général
- Délibération n°2017-053 : Vote du Budget Primitif 2017- Budget annexe – Lac Vert
- Délibération n°2017-054 : Vote du Budget Primitif 2017 – Budget annexe - Assainissement
- Délibération n°2017-055 : Vote du Budget Primitif 2017 – Budget annexe - SPANC
- Délibération n°2017-056 : Vote du Budget Primitif 2017 – Budget annexe – Ordures Ménagères
- Délibération n°2017-057 : vote des taux 2017
- Délibération n°2017-058 : Vote des cotisations 2017
- Délibération n°2017-059 : Vote des subventions 2017

3. Institutions et Vie Politique

- Délibération n°2017-060 : Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois auprès de la FUCLEM

4. Personnel

- Délibération n°2017-061 : Création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail

5. Institutions et Vie Politique

- Délibération n°2017-062 : Signature des contrats avec les Eco Organismes

6. Questions diverses

**1 – Approbation du Procès-verbal de la précédente Assemblée**

Les documents seront transmis dès que possible aux conseillers communautaires. Ils feront l'objet d'une approbation lors d'une prochaine réunion.

**DELIBERATION N°2017-046**  
**Reprise anticipée des résultats**  
**Budget Général – Pays de Stenay**

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2016 du Budget Général de l'ancienne CODECOM du Pays de Stenay et précise que ce document, qui sera voté lors d'une prochaine assemblée, fait apparaître le résultat suivant :

**BUDGET GENERAL**

<b><u>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</u></b>
* Dépenses 2016 : 3 086 360,98 €	* Dépenses 2016 : 2 039 389,67 €
* Recettes 2016 : 3 276 023,76 €	* Recettes 2016 : 1 952 125,93 €
<b>Résultat 2016</b> 189 662,78 €	<b>Résultat 2016</b> - 87 263,74 €
<b>Excédent 2015 reporté :</b> 1 202 391,18 €	<b>Déficit 2015 reporté :</b> - 315 512,88 €
<b>Excédent cumulé 2016(a)</b> 1 392 053,96 €	<b>Déficit cumulé 2016(a)</b> - 402 776,62 €
	<b>RESTES A REALISER</b>
	Reste à réaliser Dépenses : 1 797 986,00 €
	Reste à réaliser Recettes : 1 392 902,00 €
	<b>Solde Restes à réaliser (c)</b> - 405 084,00 €
	<b>Déficit cumulé 2016 (a)</b> - 402 776,62 €
	<b>Solde Restes à réaliser (c)</b> - 405 084,00 €
	<b>Déficit Investissement 2015 :</b> - 807 860,62 €
<b><u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 de la CODECOM du Pays de Stenay SUR LE BP 2017 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois</u></b>	
↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a-b) 584 193,34 € [report à nouveau créditeur à l'article 002]	
↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (b) 807 860,62 € [report au compte de recettes 1068 – Section d'Investissement]	

Monsieur le Président quitte la séance et après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la reprise anticipée du résultat 2016 de la CODECOM du Pays de Stenay sur le Budget Primitif 2017 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois, comme suit :

**À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a - b) 584 193,34 €**  
*[report à nouveau créditeur à l'article 002]*

**À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (b) 807 860,62 €**  
*[report au compte de recettes 1068 – Section d'Investissement]*

**DELIBERATION N°2017-047**  
**Reprise anticipée des résultats**  
**Budget Général – Val Dunois**

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2016 du Budget Général de l'ancienne CODECOM du Val Dunois et précise que ce document, qui sera voté lors d'une prochaine assemblée, fait apparaître le résultat suivant :

**BUDGET GENERAL**

<b><u>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</u></b>		<b><u>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</u></b>	
* Dépenses 2016 :	2 257 239,76 €	* Dépenses 2016 :	1 218 254,59 €
* Recettes 2016 :	2 547 439,41 €	* Recettes 2016 :	960 495,02 €
<b>Résultat 2016</b>	<b>290 199,65 €</b>	<b>Résultat 2016</b>	<b>- 257 759,57 €</b>
<b>Excédent 2015 reporté :</b>	<b>2 258 558,36 €</b>	<b>Déficit 2015 reporté :</b>	<b>- 25 764,15 €</b>
<b>Excédent cumulé 2016(a)</b>	<b>2 548 758,01 €</b>	<b>Déficit cumulé 2016(a)</b>	<b>- 283 523,72 €</b>
		<b>RESTES A REALISER</b>	
		<b>Reste à réaliser Dépenses :</b>	<b>301 888,00 €</b>
		<b>Reste à réaliser Recettes :</b>	<b>89 834,00 €</b>
		<b>Solde Restes à réaliser (c)</b>	<b>- 212 054,00 €</b>
		<b>Déficit cumulé 2016 (a)</b>	<b>- 283 523,72 €</b>
		<b>Solde Restes à réaliser (c)</b>	<b>- 212 054,00 €</b>
		<b>Déficit Investissement 2015 :</b>	<b>- 495 577,72 €</b>
<b><u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 de la CODECOM du Val Dunois SUR LE BP 2017 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois</u></b>			
↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a-b) 2 053 180,29 € <i>[report à nouveau créditeur à l'article 002]</i>			
↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (b) 495 577,72 € <i>[report au compte de recettes 1068 – Section d'Investissement]</i>			

Monsieur le Président quitte la séance et après en avoir délibéré, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat 2016 de la CODECOM du Val Dunois sur le Budget Primitif 2017 de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois, comme suit :

**À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (a - b) 2 053 180,29 €**  
*[report à nouveau créditeur à l'article 002]*

↳ **À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (b) 495 577,72 €**  
*[report au compte de recettes 1068 – Section d'Investissement]*

**DELIBERATION N°2017-048**  
**Reprise anticipée des résultats**  
**Budget Annexe – Lac Vert**

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe LAC VERT et précise que ce document, qui sera voté lors d'une prochaine assemblée, fait apparaître le résultat suivant :

**BUDGET LAC VERT**

<b><u>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</u></b>
* Dépenses 2016 : 525 485,84 €	* Dépenses 2016 : 251 926,18 €
* Recettes 2016 : <u>628 949,26 €</u>	* Recettes 2016 : <u>112 535,00 €</u>
<b>Résultat 2016</b> 103 463,42 €	<b>Résultat 2016</b> - 139 391,18 €
<b>Déficit 2015 reporté :</b> - 97 686,04 €	<b>Déficit 2015 reporté :</b> - 520 959,60 €
<b>Excédent cumulé 2016(a)</b> 5 777,38 €	<b>Déficit cumulé 2016(a)</b> - 660 350,78 €
	<b>RESTES A REALISER</b>
	Reste à réaliser Dépenses : 61 900,00 €
	Reste à réaliser Recettes : <u>0,00 €</u>
	<b>Solde Restes à réaliser (c)</b> - 61 900,00 €
	<b>Déficit cumulé 2016 (a)</b> - 660 350,78 €
	<b>Solde Restes à réaliser (c)</b> - 61 900,00 €
	<b>Déficit Investissement 2016 :</b> - 722 250,78 €
<b><u>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 SUR LE BP 2017</u></b>	
↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ 0 € [report à nouveau créditeur à l'article 002]]	
↳ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE 5 777,38 € [report au compte de recettes 1068 – Section d'Investissement]]	

Monsieur le Président quitte la séance et après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la reprise anticipée du résultat 2016 sur le Budget Annexe Primitif 2017 LAC VERT, comme suit :

- À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ 0 €  
 [report à nouveau créditeur à l'article 002]]
- A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE 5 777,38 €  
 [report au compte de Recettes 1068 – Section d'Investissement]]

**DELIBERATION N°2017-049**  
**Reprise anticipée des résultats**  
**Budget Annexe - Assainissement**

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe ASSAINISSEMENT et précise que ce document, qui sera voté lors d'une prochaine assemblée, fait apparaître le résultat suivant :



**BUDGET ASSAINISSEMENT**

<b>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</b>	
* Dépenses 2016 :	10 995,19 €	* Dépenses 2016 :	4 318,00 €
* Recettes 2016 :	10 383,94 €	* Recettes 2016 :	7 522,00 €
<b>Résultat 2016</b>	<b>- 611,25 €</b>	<b>Résultat 2016</b>	<b>3 204,00 €</b>
<b>Déficit 2015 reporté :</b>	<b>- 5 996,44 €</b>	<b>Déficit 2015 reporté :</b>	<b>- 16 654,31 €</b>
<b>Déficit cumulé 2016(a)</b>	<b>- 6 607,69 €</b>	<b>Déficit cumulé 2016(a)</b>	<b>- 13 450,31 €</b>
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 SUR LE BP 2017</b>			
↳ AU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ 6 607,69 € [report à nouveau débiteur à l'article 002]]			
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE 0 € [report au compte de recettes 1068 – Section d'Investissement]			

Monsieur le Président quitte la séance et après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la reprise anticipée du résultat 2016 sur le Budget Annexe Primitif 2017 ASSAINISSEMENT, comme suit :

- **AU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ** **6 607,69 €**  
[report à nouveau débiteur à l'article 002]]
- **A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE** **0 €**  
[report au compte de recettes 1068 – Section d'Investissement]

**DELIBERATION N°2017-050**  
**Reprise anticipée des résultats**  
**Budget Annexe - SPANC**

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe SPANC et précise que ce document, qui sera voté lors d'une prochaine assemblée, fait apparaître le résultat suivant :

**BUDGET SPANC**

<b>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</b>	
* Dépenses 2016 :	9 529,56 €		
* Recettes 2016 :	10 188,04 €		
<b>Résultat 2016</b>	<b>658,48 €</b>		
<b>Excédent 2015 reporté :</b>	<b>6 699,98 €</b>		
<b>Excédent cumulé 2016(a)</b>	<b>7 358,46 €</b>		
		<b>Néant</b>	
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 SUR LE BP 2017</b>			
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ 7 358,46 € [report à nouveau créditeur à l'article 002]]			

Monsieur le Président quitte la séance et après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la reprise anticipée du résultat 2016 sur le Budget Annexe Primitif 2017 SPANC, comme suit :

- **A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ** **7 358.46 €**  
*[report à nouveau créditeur à l'article 002]*

**DELIBERATION N°2017-051**  
**Reprise anticipée des résultats**  
**Budget annexe – Ordures ménagères**

Le Président fait part à l'assemblée du résultat du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe ORDURES MENAGERES et précise que ce document, qui sera voté lors d'une prochaine assemblée, fait apparaître le résultat suivant :

**BUDGET ORDURES MENAGERES**

<b>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</b>	
* Dépenses 2016 :	442 167,84 €	* Dépenses 2016 :	1 846,00 €
* Recettes 2016 :	488 633,12 €	* Recettes 2016 :	3 785,00 €
<b>Résultat 2016</b>	<b>46 465,28 €</b>	<b>Résultat 2016</b>	<b>1 939,00 €</b>
<b>Déficit 2015 reporté :</b>	<b>- 47 669,14 €</b>	<b>Déficit 2015 reporté :</b>	<b>- 69 878,55 €</b>
<b>Déficit cumulé 2016(a)</b>	<b>- 1 203,86 €</b>	<b>Déficit cumulé 2016(a)</b>	<b>- 67 939,55 €</b>

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 SUR LE BP 2017**

↳ **AU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ 1 203,86 €** *[report à nouveau débiteur à l'article 002]*

↳ **A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE 0 €** *[report au compte de recettes 1068 – Section d'Investissement]*

Monsieur le Président quitte la séance et après en avoir délibéré, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat 2016 sur le Budget Annexe Primitif 2017 ORDURES MENAGERES, comme suit :

- **AU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ** **1 203,86 €**  
*[report à nouveau débiteur à l'article 002]*
- **A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE** **0 €**  
*[report au compte de dépenses 1068 – Section d'Investissement]*

**DELIBERATION N°2017-052**  
**Vote du budget primitif 2017**  
**Budget Général**

Le Président fait part à l'assemblée des propositions budgétaires de l'exercice 2017, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

De plus, il est proposé la création de plusieurs opérations en investissement, à savoir :

- Opération 119 : Scolaire
- Opération 120 : Périscolaire / cantine / multi accueil
- Opération 121 : Tourisme
- Opération 122 : Habitat / Logements
- Opération 123 : Chantiers d'insertion



**M. LE PRESIDENT** précise que le budget a été fait dans l'urgence, en une dizaine de jours

**M. Alain REUTER** estime qu'il n'y a pas beaucoup d'économies de faites et se pose la question de l'augmentation des 20 % du CAUE ;

**M. LE PRESIDENT** répond que des économies seront réalisées mais, à moyen, voire à long terme. Il tient aussi à signaler que, sur le plan du personnel, une animatrice RAM a été embauchée. Les 15 000€ de dépenses se retrouveront en recettes grâce à une aide versée par la CAF.

**M. Stéphane PERRIN** rappelle qu'avec plus de compétences, les dépenses, mais aussi les recettes, vont bien entendu augmenter.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

⇒ **APPROUVE la création de ces opérations**

⇒ **ADOpte le Budget Primitif Général 2017 tel que joint en annexe de la présente délibération et qui est présenté comme suit :**

➤ <b>Section de Fonctionnement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>7 102 584,66 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>8 796 998,86 €</b>
➤ <b>Section d'Investissement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>6 768 764,76 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>6 768 764,76 €</b>

**DELIBERATION N°2017-053**  
**Vote du budget primitif 2017**  
**Budget annexe – Lac Vert**

Le Président fait part à l'assemblée des propositions budgétaires de l'exercice 2017, en section de fonctionnement et en section d'investissement pour le Budget Annexe LAC VERT.

**M. Guy RAVENEL** propose que soit exposé toutes les dépenses et les équipements qui sont intégrés dans le budget annexe LAC VERT

**M. LE PRESIDENT** rappelle que cela a été fait en début de réunion (Monsieur RAVENEL est arrivé quelques minutes après le début de la réunion)

**M. Jean- Jacques GERARD** demande s'il est possible d'avoir le détail financier.

**M. LE PRESIDENT** répond que c'est possible, que les chiffres sont disponibles.

**M. Guy RAVENEL** souhaite savoir si, suite au changement des douches de l'hôtel « le rôle des genêts », de l'argent va être versé.

**M. Albert DE CARVALHO** rappelle qu'une action a été menée auprès du tribunal, que 90 000 € doivent être versés et que l'avocat met tout en œuvre pour que ce versement soit effectué rapidement.

**M. LE PRESIDENT** s'informe sur le nombre de douches qui seront à remplacer.

**M. Albert DE CARVALHO** annonce qu'elles sont au nombre de 8.

**M. Dominique GATTUSO** s'interroge sur les pistes qui peuvent être suivies pour être moins déficitaire au niveau du Lac Vert.

**M. LE PRESIDENT** précise que la situation va s'améliorer lorsque les travaux seront terminés, car ils impactent, pour le moment, les dépenses au Lac Vert.

**M. Albert DE CARVALHO** explique que les travaux représentent une charge importante mais qu'ils seront vite amortis, qu'il était nécessaire de se mettre aux normes.

**M. LE PRESIDENT** ajoute qu'il y aura encore des travaux à prévoir, notamment le long des sanitaires.

**M. Claude ANSMANT** signale que, depuis 2013, les travaux ont été commencés pour remettre à jour ce qui n'avait pas été fait depuis 50 ans.

**M. Daniel LEGER** demande si la durée d'amortissement est bien de 99 ans.

**M. LE PRESIDENT** répond par la positive, uniquement sur les travaux terminés en 2016 sur le territoire du Val Dunois. A partir de 2017, les amortissements sont moins importants car les durées ont été réduites.

**M. Jean-Jacques GERARD** se demande ce qu'est Meuse Nautic et pour quelles raisons perd-on de l'argent.

**M. Albert DE CARVALHO** réplique qu'il s'agit de l'exploitation de bateaux de plaisance et qu'une partie des recettes est versée à l'Office du Tourisme.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

⇒ **ADOpte le Budget Primitif LAC VERT 2017 tel que joint en annexe de la présente délibération et qui est présenté comme suit :**

➤ <b>Section de Fonctionnement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1 139 133,43 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>1 141 043,48 €</b>
➤ <b>Section d'Investissement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>956 802,68 €</b>
	<b>Recettes</b>	<b>956 802,68 €</b>

**DELIBERATION N°2017-054**  
**Vote du budget primitif 2017**  
**Budget annexe – Assainissement**

Le Président fait part à l'assemblée des propositions budgétaires de l'exercice 2017, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour le Budget Annexe ASSAINISSEMENT.

**M. LE PRESIDENT** précise que c'est une compétence qui va devoir évoluer et qui sera importante. De plus, il y a une part que la Codecom reverse à l'Entreprise BEL, 10 000 €, qui n'est pas inscrite dans ce budget.

**M. Jean-Marie BAUDIER** demande des explications.

**M. Albert DE CARVALHO** explique que cette Entreprise dispose d'une station d'assainissement et qu'une partie du village de Cléry-Le-Petit est assainie par cette même station.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

⇒ **ADOpte le Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2017 tel que joint en annexe de la présente délibération et qui est présenté comme suit :**

➤ Section de Fonctionnement :	Dépenses	28 876,00 €
	Recettes	29 343,00 €
➤ Section d'Investissement :	Dépenses	17 768,31 €
	Recettes	17 768,31 €

**DELIBERATION N°2017-055**

**Vote du budget primitif  
Budget annexe - SPANC**

Le Président fait part à l'assemblée des propositions budgétaires de l'exercice 2017, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour le Budget Annexe SPANC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

⇒ **ADOpte le Budget Primitif SPANC 2017 tel que joint en annexe de la présente délibération et qui est présenté comme suit :**

➤ Section de Fonctionnement :	Dépenses	9 740,00 €
	Recettes	19 538.46 €
➤ Section d'Investissement :	Dépenses	0 €
	Recettes	0 €

**DELIBERATION N°2017-056**

**Vote du budget primitif 2017  
Budget annexe – Ordures Ménagères**

Le Président fait part à l'assemblée des propositions budgétaires de l'exercice 2017, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour le Budget Annexe ORDURES MENAGERES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

⇒ **ADOpte le Budget Primitif ORDURES MENAGERES 2017 tel que joint en annexe de la présente délibération et qui est présenté comme suit :**

➤ Section de Fonctionnement :	Dépenses	535 554,41 €
	Recettes	536 696,00 €
➤ Section d'Investissement :	Dépenses	69 785,55 €
	Recettes	69 785,55 €

**DELIBERATION N°2017-057**

**Vote des taux 2017**

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la fixation des taux d'imposition pour l'année 2017. Il est envisagé d'inscrire les sommes perçues en appliquant les Taux Moyens Pondérés calculés par les Services Fiscaux.

Il est rappelé que la Communauté de Communes applique la Fiscalité Professionnelle Unique. Aussi, il est nécessaire de prendre des délibérations sur le taux de Cotisation Foncière des Entreprises – Unique (CFE-U), du lissage des taux pour les communes sur la CFE (déjà prise lors du Conseil Communautaire du 28 février dernier), ainsi que le taux de TASCOM.

Pour mémoire, en adoptant la Fiscalité Professionnelle Unique, la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois perçoit à la place des communes :

- Les impôts locaux professionnels (CFE, CVAE, IFR, TASCOM) et la Taxe additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB),
- L'allocation TP « compensation de la suppression des salaires » (intégrée à la DGF),
- L'allocation TP pour « réduction des recettes » (intégrée à la DUCSTP),
- La part départementale de taxe d'habitation initialement perçue par les communes de l'ancienne CODECOM du Pays de Stenay.

Concernant la TASCOM, il est nécessaire que la collectivité délibère sur ce taux, suite à la fusion. Ce coefficient doit être déterminée entre 0.80 et 1.20 un taux de 1 (le coefficient varie de 0.80 à 1,20, et ne peut varier chaque année que de +/- 0.05).

Il convient également de rappeler que les durées de lissage ont été approuvées lors du dernier Conseil Communautaire à savoir :

- Pas de lissage pour la Taxe d'Habitation,
- Lissage sur 4 années pour la Taxe Foncière, la Taxe Foncière Non Bâti et la CFE-U

**Vu la délibération n°2017-029 du Conseil Communautaire du Pays de Stenay et du Val Dunois en date du 28 février 2017, n'instituant pas l'intégration fiscale progressive et donc aucun lissage pour la taxe d'habitation,**

**Vu la délibération n°2017-030 du Conseil Communautaire du Pays de Stenay et du Val Dunois en date du 28 février 2017, instituant l'intégration fiscale progressive pour la taxe foncière sur le bâti et fixant une durée de lissage de 4 années,**

**Vu la délibération n°2017-031 du Conseil Communautaire du Pays de Stenay et du Val Dunois en date du 28 février 2017, instituant l'intégration fiscale progressive pour la taxe foncière sur le non-bâti et fixant une durée de lissage de 4 années,**

**Vu la délibération n°2017-032 du Conseil Communautaire du Pays de Stenay et du Val Dunois en date du 28 février 2017, instituant l'intégration fiscale progressive pour la CFE-U, sur la base de l'application de la loi, soit un lissage sur 4 années.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (52 voix pour, 2 abstentions) :**

- **VOTE les taux des contributions directes pour l'exercice budgétaire 2017 comme suit :**

* Taxe d'Habitation	:	16,52 %
* Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	:	9.89 %
* Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	:	20.29 %
* CFE - U	:	19,96 %
* TEOM (territoire de l'ancien Pays de Stenay)	:	4,50 %

- **DECIDE de fixer le coefficient de TASCOM à 1 pour l'année 2017 et les années suivantes,**

- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

**DELIBERATION N°2017-058**  
**Vote des cotisations 2017**

Le Président propose aux Conseillers le versement, au titre de l'exercice 2017, des cotisations et contributions aux organismes suivants :

**ARTICLE 6281 :**

• C.E.D.I.F.F	5 000 €
• C.A.U.E.	6 400 €
• A.D.C.F	1 450 €
• Association des Communautés de Communes (Meuse)	100 €
• PAYS DE VERDUN – LEADER	26 000 €
• SATE (Service d'Assistance Technique de l'Eau)	6 281 €
• Mission Locale	11 000 €
• Meuse Initiatives	500 €
• GIDON	300 €
• Syndicat Mixte SYNERGIE	11 000 €
• Association des Chantiers d'Insertion	80 €
• Contribution Station Verte	840 €

**ARTICLE 6558 :**

- Ecole Privée Sainte Marie – (selon nombre d'élèves inscrits) 60 000 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres :**

- **ACCEPTE** le montant des cotisations et participations pour l'année 2017 telles que mentionnées ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à verser ces montants aux associations et organismes susdits

**DELIBERATION N°2017-059**  
**Vote des subventions 2017**

Le Président présente les subventions aux diverses associations pour l'année 2017 :

➤ Centre Social Culturel de Stenay – CLSH 3/11 ans	16 700 €
➤ Associations SOUPY (CLSH)	2 400 €
➤ Familles rurales (CLSH de Beaufort en Argonne)	1 500 €
➤ Centre Social Culturel de Stenay - BAFA/BAFD	1 615 €
➤ Familles rurales – CLSH 3/11 ans de Sivry sur Meuse	1 800 €
➤ Familles rurales – CLSH 3/11 ans de Dun sur Meuse	9 000 €
➤ Centre Social Culturel de Stenay – ALSH 12/17 ans	20 000 €
➤ La Croix Rouge Française - Multi Accueil (DSP) – solde année 2017	58 750 €
➤ La Croix Rouge Française - Multi Accueil (DSP) – 1 <sup>ER</sup> acompte 2018	25 232 €
➤ A.D.A.P.A.H. (soutien 1,25 €/ repas personnes âgées sur justificatifs)	5 900 €
➤ Association Labalenmousse	1 170 €
➤ Ludobus	2 000 €

➤ Ecole de Musique Cantonale	20 000 €
➤ Office du Tourisme de Stenay	11 000 €
➤ Office du Tourisme du Val Dunois	30 000 €
➤ Coopérative scolaire de l'école de Dun sur Meuse	9 100 €
➤ Les amis d'Ipoustéguy	2 000 €
➤ Livres en campagne	1 800 €
➤ FC Val Dunois	3 500 €
➤ Chats Bottés	4 500 €
➤ Dun le Chastel	2 000 €
➤ Ecole de Musique Cantonale	5 000 €
➤ SMD Pépinière d'Entreprises	15 500 €
➤ Comité des Œuvres Sociales de Stenay (fonction d'agents adhérents)	1 000 €
➤ C.P.I.E. (Rôle des genêts)	600 €
➤ Ligne Thématique Subvention	12 000 €
<b><u>Soit un total de</u></b>	<b><u>264 067 €</u></b>

Du fait de leurs positions au sein de leurs conseils d'administration, Messieurs PERRIN, BELKESSA et WINDELS ne prennent pas part au vote concernant les associations suivantes :

- SMD Pépinière d'Entreprises (M. PERRIN)
- Ecole de Musique Cantonale (M. PERRIN)
- Centre Social et Culturel de Stenay (M. WINDELS)
- Coopérative scolaire de l'école de Dun sur Meuse (M. BELKESSA)

**M. Pierre BELKESSA** se questionne sur le portage de repas qui se fait à Mouzay, qui est assuré pas l'ADMR, mais qui n'est pas subventionné.

**M. Stéphane PERRIN** explique que, pour le secteur de Stenay, la subvention est versée à l'ADAPAH qui, à son tour, l'a reverse à l'ILCG.

**M. Pierre BELKESSA** insiste sur le fait que le prix des repas doit être le même pour tout le monde.

**M. LE PRESIDENT** approuve ses dires.

**M. Jean-Jacques GERARD** demande une explication sur les 30 000€ versés à l'Office du Tourisme du Val Dunois.

**M. LE PRESIDENT** répond que cette décision a été votée.

**M. Jean-Jacques GERARD** trouve ce chiffre excessif.

**M. Claude ANSMANT** précise que les dépenses de l'Office du Tourisme s'élèvent à, environ, 160 000 €

**M. LE PRESIDENT** explique que, désormais, les Offices de Tourisme fusionnent, que La gouvernance et le mode de fonctionnement ne sont pas encore fixés.

**M. Gérard GODET** souhaiterait savoir où vont les bénéfices dégagés par la venue camping cars.

**M. Claude ANSMANT** assure que ces bénéfices vont à l'Office du Tourisme.

**M. Pierre BELKESSA** rappelle qu'un audit est réalisé et que ce sera à l'Assemblée de réfléchir sur les sujets de la gouvernance, intercommunale ou associative.



**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention pour toutes les subventions et 3 non participations aux votes comme indiqué ci-avant) :**

- **ACCEPTE** le montant des subventions 2017 telles que mentionnées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à verser les subventions aux associations et organismes susdits,
- **ACCEPTE** de donner délégation au Bureau Communautaire pour l'attribution et l'affectation des subventions de cette ligne thématique budgétaire fixée en 2017 à hauteur de 12 000 € maximum,
- **DEMANDE** au Bureau Communautaire d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises, et **AUTORISE** le Président à verser les subventions aux associations et organismes qui seront retenus.

#### **DELIBERATION N°2017-060**

#### **Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays De Stenay et du Val Dunois auprès de la FUCLEM**

La Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois adhère à la FUCLEM sur la partie de l'ancien territoire de la CODECOM du Val Dunois.

Du fait de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier dernier, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur les représentants de la collectivité à cet organisme.

Chaque collectivité est représentée au sein de la FUCLEM sur la base d'un délégué par tranche commencée de 1 000 habitants. Aussi, étant donné que notre collectivité n'adhère que par le biais du Val Dunois, le nombre de délégués dépend de la population de cet ancien territoire, soit 5 délégués.

Certaines communes étant déjà représentées au sein de la FUCLEM (pour l'ancien territoire du Pays de Stenay), les personnes concernées ne pourront se présenter, soit Messieurs PERRIN (Stenay), BELKESSA (Mouzay) et JACQUEMOT (Martincourt sur Meuse).

Monsieur le Président fait appel à candidatures.

Cinq conseillers sont candidats pour être représentants de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois au sein de la FUCLEM. Il s'agit de :

- Monsieur Daniel GUICHARD
- Monsieur Alain PLUN
- Monsieur Claude ANSMANT
- Monsieur Romuald COLLET
- Monsieur Alain WATRIN

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres :**

- **DESIGNE** Messieurs Daniel GUICHARD, Alain PLUN, Claude ANSMANT, Romuald COLLET et Alain WATRIN comme représentants de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois auprès de la FUCLEM,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

**DELIBERATION N°2017-061**

**Création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène,  
De Sécurité et des Conditions de Travail**

Suite à la fusion au 1<sup>er</sup> janvier dernier, les effectifs de la nouvelle Communauté de Communes sont supérieurs à 50 agents (titulaires, stagiaires, contractuels, Contrat d'accompagnement pour l'emploi). Aussi, il est nécessaire qu'un Comité Technique (CT) et qu'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) soient mis en place au sein de la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois. De plus, il est possible de créer ces instances au niveau intercommunal avec les collectivités du territoire qui le désirent. Neuf communes ont décidé d'y participer.

Le Comité Technique (CT) est composé de représentants du personnel déterminé en fonction du nombre d'agents de la ou les collectivités concernées. Le CT peut être paritaire et compter le même nombre de représentants de la collectivité. De même, l'avis des représentants de la collectivité peut être recueilli ou non. Les compétences nécessitant un avis du CT sont les suivantes :

- Organisation et fonctionnement des services
- Evolutions des administrations ayant un impact sur les personnels (ex : Délégation de Services Publics)
- Grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences,
- Grandes orientations en matière de politique indemnitaire et ce critères de répartition y afférents,
- Formation, insertion et promotion de l'égalité professionnelle,
- Sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail,
- Aides à la protection sociale complémentaire, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents,
- Action sociale.

L'avis du CT n'est que consultatif. Le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux peuvent ne pas suivre l'avis du Comité Technique sur les propositions qui seront faites. Des élections professionnelles se dérouleront le 14 juin 2017 pour déterminer les représentants des organisations syndicales au sein du CT intercommunal. Les communes qui participeront au CT intercommunal sont les suivantes : Mouzay, Laneuville sur Meuse, Inor, Murvaux, Milly sur Bradon, Lamouilly, Moulins-Saint-Hubert, Beauclair et Olizy sur Chiers. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nombre global d'agents est de 88 pour l'intégralité des collectivités concernées (CODECOM et les neuf communes). Un seul collège représentera le personnel des dix collectivités concernées. Il n'y aura pas de répartition des sièges obligatoire entre les diverses collectivités.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est composé également de représentants de personnel désignés sur la base des résultats des élections des représentants du personnel au Comité Technique.

Les missions dévolues au CHSCT sont les suivantes :

- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel mis à disposition de l'autorité territoriale et placé sous sa responsabilité par une entreprise extérieure,
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail,

- Veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières,
- Se réunit suite à tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou ayant pu entraîner des conséquences graves.
- ....

L'avis du CHSCT n'est que consultatif. Le Conseil Communautaire peut ne pas suivre cet avis sur les propositions qui seront faites.

Que ce soit pour le CT ou pour le CHSCT, les membres représentants de la collectivité sont désignés par l'autorité territoriale.

Suite à la réunion de préparation des CT et des CHSCT avec les organisations syndicales, il est proposé de :

- fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), au CT et au CHSCT,
- maintenir le paritarisme numérique au sein du CT et du CHSCT,
- de recueillir l'avis des représentants de la collectivité pour le CT et le CHSCT.

La désignation des représentants de la collectivité se fait par un arrêté. M. Le Président souhaite y siéger et demande à ce que le Directeur Général des Services y siège également, si les conseillers sont d'accord.

Il reste donc deux sièges de représentants titulaires et quatre sièges de représentants suppléants.

Messieurs CROS (par l'intermédiaire de M. GRAFTIAUX) et LELORRAIN expriment leur souhait d'être titulaires.

**VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,**

**VU le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,**

**VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,**

**CONSIDERANT que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 15 mars 2017, soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin, fixée au 14 juin 2017,**

**CONSIDERANT que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2017 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 87 agents (communes adhérentes comprises), imposant ainsi la création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres :**

- **DECIDE la création d'un Comité Technique Intercommunal entre la CODECOM et les communes de Mouzay, Laneuville sur Meuse, Milly sur Bradon, Murvaux, Lamouilly, Inor, Moulins-Saint-Hubert, Olizy sur Chiers et Beauclair,**
- **DECIDE la création d'un CHSCT commun entre la CODECOM et les communes de Mouzay, Laneuville sur Meuse, Milly sur Bradon, Murvaux, Lamouilly, Inor, Moulins-Saint-Hubert, Olizy sur Chiers et Beauclair,**
- **DECIDE de fixer le CT intercommunal et le CHSCT auprès de la Communauté de Communes,**

- **FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (idem pour les suppléants) pour le CT intercommunal (et pour le CHSCT), sans fixer une répartition entre les différentes collectivités adhérentes au service.**
- **DECIDE de maintenir le paritarisme numérique au sein du CT intercommunal (et du CHSCT) en fixant le même nombre de représentants de la collectivité que ceux du personnel (titulaires et suppléants)**
- **DECIDE le recueil par le CT intercommunal (et le CHSCT) de l'avis des représentants de la collectivité,**
- **AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.**

### **DELIBERATION N°2017-062**

#### **Signature des contrats avec les Eco-Organismes**

Au sein des anciennes Communautés de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois, plusieurs flux de déchets, concernés par des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur), étaient collectés dans les déchetteries et faisaient l'objet de documents contractuels avec les éco-organismes dédiés.

Les produits concernés par ces filières sont les suivants :

- Les piles et accumulateurs
- Les Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques (DEEE)
- Les lampes usagées

Les éco-organismes, respectivement COREPILE, RECYLUM et OCAD3E, assurent aux collectivités ayant signés un contrat avec eux, différents soutiens techniques et/ou financiers, notamment :

- Mise à disposition de contenants pour la collecte séparée des déchets concernés,
- Mise à disposition d'outils de communication
- Prise en charge des coûts de collecte et de traitement des déchets concernés, conformément au cahier des charges de l'éco-organisme,
- Soutiens à la communication et à l'investissement

Pour que la collecte et l'élimination des déchets concernés par des filières REP puissent se poursuivre dans des conditions similaires, il est nécessaire que la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois signe de nouveaux documents contractuels avec les éco-organismes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres :**

- **AUTORISE le Président à signer les conventions et avenants possibles avec les éco-organismes COREPILE, RECYLUM et OCAD3E,**
- **AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.**

## 8 – Questions diverses

**M. LE PRESIDENT** tient à remercier Mesdames Laurence CHALLANT et Sophie DIDIER pour l'élaboration du budget. Il remercie, par la même occasion, M. Pierre-Emmanuel FOCKS et Melle Sabrina CHAMPEAUX. Il tient à informer l'Assemblée qu'un groupe est toujours intéressé pour la reprise de l'Entreprise BEL. Il devrait y avoir création d'une centaine d'emplois. Une réunion est prévue mardi 04 avril avec la direction. Concernant la maison de santé du Val Dunois, un médecin roumain est vivement intéressé par le projet d'installation sur ce secteur. Quant à la Maison Médicale de Stenay, Mme AUBERT, médecin généraliste, devrait s'y installer en juin. Il prévient que Melle Ghislaine THOUVENIN a démissionné de son poste de Vice-Présidente au Scolaire et que M. Cédric PIERSON prend sa place en attendant.

**M. Alain PLUN** demande si les travaux de la Maison Médicale avancent.

**M. LE PRESIDENT** répond que le projet de santé ouvert est maintenant bouclé et que l'ARS va déposer celui-ci auprès des services de l'Etat. Les travaux pourront commencer, au plus tôt, en septembre.

**L'ordre du jour étant épuisé, Le Président lève la séance à 22h30.**

**Le Secrétaire de Séance,  
Guy NICOLET**

**Le Président,  
Daniel GUICHARD**

